



**Cahier des clauses scientifiques et techniques
pour un inventaire du patrimoine culturel
de la vallée de la Vézère**

(département de la Dordogne - 24)

Service régional du Patrimoine et de l'Inventaire – Région Aquitaine

10 octobre 2010



Préambule

La Région Aquitaine et le Département de la Dordogne sont liés par une convention cadre¹ pour la conduite d'opérations d'inventaire, illustrant une volonté commune de connaître, conserver et valoriser leur patrimoine culturel. Une équipe d'inventaire du patrimoine œuvre en ce sens depuis 2000 au sein de la conservation du patrimoine départemental. Ce service met en œuvre la politique active du Conseil général soutenant le patrimoine, sa restauration et sa promotion auprès du public.

La convention cadre trouve son application dans la convention opérationnelle pour la conduite d'un inventaire du patrimoine en vallée de la Vézère, à laquelle est annexé ce cahier des clauses scientifiques et techniques.

Le contexte contractuel

La présente opération est à mettre en relation avec les contrats de projets État-Région successifs prenant depuis 1994 en compte la vallée de la Vézère. Elle est désignée par le CPER 2007-2013 signé par l'État, la Région et le Département comme la première priorité du grand projet 8, « Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'Aquitaine ». La convention d'application du programme vallée de la Vézère précise ces actions, parmi lesquelles le soutien des programmes d'investissement au domaine de Campagne, à Montignac et au Pôle international de préhistoire (PIP) aux Eyzies. Lascaux fait l'objet d'une attention particulière à travers une politique de sauvegarde, de protection et de valorisation du site.

« Donner un paysage à la préhistoire »

L'exceptionnelle densité de son patrimoine préhistorique – pas moins de 147 gisements et 25 grottes ornées paléolithiques, parmi lesquelles Lascaux et Rouffignac – a assuré à la vallée périgourdine de la Vézère une renommée internationale. L'UNESCO l'a consacrée en inscrivant dès 1979 quinze de ces sites sur la liste du patrimoine mondial.

La vallée attire de nombreux touristes, pour ses trésors préhistoriques mais surtout pour son patrimoine naturel. Ils sont séduits par son paysage au relief de falaises et de méandres encaissés, actuellement menacé par une végétation et un enfrichement non contrôlés.

Forts de ce constat, l'État et les acteurs locaux ont engagé depuis quelques années un processus de conservation et de valorisation du paysage de la vallée. Ainsi, la DREAL a commandé une étude au cabinet Mandragore en vue de la gestion et de la protection paysagère de la vallée², suivie par la mise en place d'un projet Grand Site composé de différents groupes de travail. À court terme, ce travail propose d'harmoniser les nombreux périmètres protégés (sites classés, inscrits, ZPPAUP, périmètres de protection...), et à moyen terme d'engager une procédure pour classer la vallée Grand Site de France.

Une révision de l'inscription au patrimoine mondial est également en gestation. Il est question de passer de quinze sites ponctuels inscrits à une prise en compte plus extensive de la vallée au titre des sites naturels. Elle sera ainsi consacrée comme l'un des berceaux de l'humanité, celui de l'avènement de l'expression symbolique monumentale.

Le patrimoine de la vallée de la Vézère entretient ainsi un lien profond avec le territoire dont il contribue à fonder l'identité ; l'occupation humaine s'est adaptée au relief et a modelé le

¹ *Convention cadre 2009-2014 pour la conduite d'opérations d'inventaire du patrimoine culturel dans le département de la Dordogne.*

² DIREN Aquitaine, Mandragore, *Étude en vue de la gestion et de la protection paysagère de la vallée de la Vézère*, décembre 2008.

territoire, dès la préhistoire et tout au long des périodes suivantes. Les dimensions historiques et culturelles du paysage seront prises en compte dans l'opération d'inventaire.

1. Objectifs scientifiques et axes de l'opération d'inventaire

Le riche patrimoine parvenu jusqu'à nous – la vallée compte plus de 150 édifices protégés au titre des monuments historiques – sera analysé à travers l'ensemble de l'architecture de la vallée, au-delà des quelques châteaux et églises déjà bien étudiés (châteaux de Commarque et de l'Herm, église de Saint-Léon-sur-Vézère).

Cette opération est destinée à être prise en compte dans les politiques conduites par les acteurs du territoire en matière d'aménagement, de culture, d'éducation et de tourisme. Elle doit ainsi permettre aux habitants de s'approprier une facette de leur identité culturelle.

1.1. Les objectifs de l'enquête

L'étude approfondie du patrimoine de la vallée de la Vézère répond à plusieurs objectifs :

- Dresser un état des lieux patrimonial et bénéficier d'une documentation scientifique homogène sur le territoire.
- Apporter des éléments nouveaux sur un territoire célèbre mais méconnu, grâce à des recherches documentaires approfondies et un travail de terrain systématique.
- Contribuer à une meilleure connaissance du paysage culturel à travers une approche historique du territoire.
- Mettre en œuvre une politique de valorisation de la recherche ambitieuse et régulière.

1.2 Les axes de l'opération d'inventaire

Quatre axes d'étude seront privilégiés.

- L'histoire de l'occupation et de l'exploitation des sols.

Aux différents niveaux – fond de vallée, glacis, coteaux, plateaux – correspondent des implantations, des ressources naturelles et une exploitation diversifiées. La polyculture, vivrière ou non, semble avoir été largement pratiquée. La vigne était cultivée dans la vallée jusqu'à l'arrivée du phylloxéra, et le patrimoine viticole est aujourd'hui méconnu ; une attention particulière sera portée aux traces laissées par de telles activités disparues. L'habitat est également varié, des fermes rurales aux maisons de village ou encore à l'habitat troglodytique.

- Les usages de la rivière.

Le patrimoine lié à l'eau revêt une importance particulière d'autant plus marquée que le relief a empêché la construction d'un véritable réseau routier avant la fin du XIX^e siècle : moulins à eau broyant du grain ou actionnant des forges, industries diverses, lieux de passages (ponts, gués), patrimoine halieutique, ouvrages liés à la navigation notamment.

- Le patrimoine du Moyen Âge et de la Renaissance (voir 3.1).
- L'impact du tourisme lié à la préhistoire.

La découverte des grottes et le développement touristique ont marqué le territoire. À partir de la fin du XIX^e siècle, cet engouement a entraîné un développement des voies de communication, des bourgs, et plus généralement de l'architecture.

2. Le bilan documentaire

La documentation patrimoniale disponible sur la vallée de la Vézère est hétéroclite.

Le pré inventaire mené dans les années 1970 fournit une documentation succincte. Des études ponctuelles mais approfondies sont à glaner à la DRAC dans les documentations de

l'archéologie (rapports de fouilles et de sondages) et des monuments historiques pour les nombreux édifices protégés de la vallée.

Des opérations ponctuelles d'inventaire viennent compléter cette documentation, comme celles sur les halles en Dordogne ou les recherches sur l'habitat fortifié d'époque médiévale en Périgord.

Les ouvrages concernant la vallée seront systématiquement dépouillés, même si la bibliographie scientifique fait cruellement défaut ; on peut toutefois citer quelques études fondatrices de la fin du XIX^e siècle et les ouvrages de Jean Secret, Jean Maubourguet, Dominique Audrerie, Bernard Fournioux ainsi que d'autres produites par un tissu associatif actif – Société historique et archéologique du Périgord (SHAP) et Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir notamment. Les travaux universitaires seront également consultés.

Les archives communales et départementales seront dépouillées, et tout particulièrement la série O (dossiers communaux en préfecture), la série Q (saisies révolutionnaires), les séries relatives aux établissements ecclésiastiques et aux cultes (G, H, V...), les séries C (administrations provinciales avant 1790), Fi (documents figurés) et 3S (voies d'eau navigables).

3. Descriptif de l'opération d'inventaire

Étant donné la variété et la richesse du patrimoine de l'aire d'étude, l'outil le plus adapté est un inventaire topographique.

3.1 Le patrimoine étudié

Les témoignages humains paléolithiques ne seront pris en compte que lorsqu'une présence humaine postérieure est attestée au même endroit, l'identification et l'étude des nombreux sites préhistoriques relevant de la compétence du Service régional d'archéologie (DRAC). En revanche, les sites gallo-romains feront l'objet d'une notice lorsqu'il en subsiste des traces visibles.

Le repérage des éléments bâtis sera exhaustif pour les périodes allant du Moyen Âge au XIX^e siècle. La position géographique de la vallée aux confins du comté de Périgord en a fait dès le Moyen Âge une région stratégique, dans laquelle se mettent en place de nombreuses châtellenies (Montignac, Miremont ou Limeuil notamment) faisant concurrence aux territoires comtaux et ecclésiastiques. De nombreux vestiges médiévaux subsistent – églises, sites fortifiés, châteaux notamment. La question de l'habitat civil médiéval fera l'objet d'une attention particulière, de même que celle des manifestations de la Renaissance dans la vallée. Les édifices des XIX^e et XX^e siècles feront l'objet d'une sélection en fonction de leur qualité architecturale, au vu d'une typologie ou en lien avec le développement touristique de la vallée.

L'inventaire du mobilier de la propriété publique ne sera pas pris en compte dans le cadre de cette enquête, par manque de moyens et de temps. Les ensembles décoratifs devront être toutefois signalés dans les notices architecture et illustrés de photographies.

3.2 L'aire d'étude (voir carte)

La Vézère prend sa source sur le plateau de Millevaches en Corrèze, et traverse ce département du nord-est au sud-ouest. Son cours sépare durant quelques kilomètres la Corrèze et la Dordogne avant de pénétrer dans le Périgord noir. L'opération d'inventaire étudiera la partie périgourdine de la vallée.

Le territoire concerné est largement rural à l'image du département ; seules les communes de Saint-Cyprien, du Bugue, de Montignac, du Lardin-Saint-Lazare et de Terrasson-Lavilledieu dépassaient les 1 000 résidents permanents en 2007 (sources INSEE). Toutefois, sa densité patrimoniale est indéniable : environ 58% du bâti était antérieur à 1974 en 2007.

L'étude des quatre cantons limitrophes de la vallée – Saint-Cyprien, Le Bugue, Montignac et Terrasson-Lavilledieu – a d'abord été envisagée. Toutefois les moyens impartis et le temps qu'aurait nécessité une telle opération sur 55 communes rendent cette option caduque. De plus, les limites cantonales ne sont scientifiquement pas satisfaisantes : elles excluent une commune limitrophe de la rivière (Limeuil) ainsi que d'autres relevant légitimement de la vallée (la Beune, affluent de la Vézère, prend sa source à Tamniès et arrose le territoire de Marquay), tout en incluant plusieurs communes appartenant au bassin versant de la Dordogne (Allas-les-Mines, Coux-et-Bigaroque notamment).

Un découpage adapté aux réalités topographiques, paysagères et historiques de la vallée semble davantage pertinent ; nous avons défini une aire comprenant les communes situées en fond de vallée, sur une grande partie des bassins versants de la Vézère et sur les franges des plateaux. Ces critères géographiques ont été croisés avec une étude historique du territoire prenant en compte l'histoire des châtelainies et territoires se trouvant dans la mouvance ou à la lisière du comté de Périgord.

Le fil conducteur de l'étude étant la rivière, l'ensemble des communes limitrophes de la Vézère sont incorporées à l'aire d'étude ; celle-ci est bornée à l'ouest par la confluence de la Dordogne et de la Vézère en la commune de Limeuil (canton de Sainte-Alvère). À l'est, le Lardin-Saint-Lazare délimite la zone ; les communes de Terrasson-Lavilledieu, Pazayac et la Feuillade ont été exclues, étant historiquement liées au Limousin. Ces communes sont appelées à être étudiées ultérieurement, par exemple dans le cadre d'un inventaire sur la vicomté de Turenne, qui pourrait être mené conjointement avec les Régions Limousin et Midi-Pyrénées.

La Vézère possède de nombreux affluents. L'ensemble de leur tracé ne peut être compris dans l'étude en raison de leur étendue. Toutefois leurs vallons doivent être pris en compte lorsqu'ils constituent une porte d'entrée dans le territoire – rivière des Beunes, de la Petite Beune, du Manaurie, du Vimont.

Les limites sud du terrain incluent l'ensemble du bassin versant de la Vézère, avec les communes de La Cassagne, Archignac, Saint-Geniès, Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Meyrals, Saint-Cyprien, Campagne, Audrix, Saint-Chamassy. Les communes situées uniquement sur le bassin versant de la Dordogne dans la partie méridionale du canton de Saint-Cyprien ont été exclues ; un inventaire pourrait par la suite être entrepris dans la vallée de la Dordogne.

Les limites septentrionales de l'aire d'étude n'incluent pas l'ensemble du bassin versant de la Vézère, certaines communes se trouvant dans la forêt Barade ou sur des hauteurs n'ayant pas de lien direct avec la vallée. Les communes limitrophes sont Journiac, Mauzens-et-Miremont, Plazac, Fanlac, Auriac-du-Périgord, La Bachellerie, Beauregard-de-Terrasson.

L'aire d'étude ainsi délimitée comprend 39 communes.

3. 3 Moyens humains et matériels

Il s'agit d'une collaboration de maîtrise d'œuvre entre un chercheur de la Région pilotant le projet et les deux chercheurs du Conseil général. Chacun des trois chercheurs mène sur un territoire donné l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de l'inventaire.

Ils sont assistés par la Région pour l'administration des bases des données garantissant la cohérence documentaire de l'opération, et pour certaines prises de vues de la photographie du service ou d'un prestataire extérieur désigné par la Région.

Les véhicules utilisés sur le terrain seront ceux du service de la conservation du patrimoine départemental ou de la Région.

3.4 Production des données

La production et le traitement des données s'effectueront avec l'outil informatique CinDoc. L'ensemble de la documentation attachée aux dossiers sera produite en version numérique, en vue d'un versement optimal dans le futur dossier électronique Gertrude.

Chaque élément patrimonial repéré fera l'objet d'une notice renseignée *a minima* accompagnée d'une ou de plusieurs photographies. La synthèse des informations sera effectuée dans des dossiers collectifs par famille architecturale. Les éléments jugés particulièrement intéressants, soit en raison de leur représentativité en regard d'une typologie, soit, au contraire, pour leur caractère exceptionnel, feront l'objet d'un développement monographique.

4. Restitution et valorisation des données

La valorisation est un objectif majeur de cette opération d'inventaire. Toutefois, elle ne doit pas compromettre l'avancée des recherches. Il est pour cela nécessaire de mettre en place des partenariats durables avec les opérateurs départementaux, afin de concevoir des outils de médiation proposant des éclairages ponctuels sur le patrimoine architectural de la vallée.

4.1 Diffusion des notices d'inventaire

Les notices validées seront versées dans la base nationale Mérimée.

La documentation produite lors de l'opération d'inventaire pourrait nourrir un projet d'atlas du patrimoine mutualisant les ressources patrimoniales concernant le territoire de la vallée de la Vézère, dans le cadre d'un projet associé à la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BnSA).

4.2 Publications

Les trois chercheurs produiront des articles ponctuels pour diverses revues (*Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, *Le Festin* notamment).

L'opération terminée fera l'objet de publications. La qualité patrimoniale de la vallée requiert la production d'un ouvrage de synthèse dans une collection régionale ou nationale de type « Cahiers du patrimoine », proposant une analyse en profondeur de l'histoire et de la construction d'un territoire.

En cours d'opération, l'édition d'un ouvrage dans une collection nationale de type « Images du patrimoine » mêlant textes et nombreuses photographies pourra également être envisagée. Un autre parti possible sera une publication régionale dans la collection « Visages du patrimoine », davantage orientée vers le tourisme culturel.

4.3 Manifestations

- Conférences

En cours d'opération, des restitutions orales seront réalisées par les chercheurs afin de présenter l'avancée du programme et les premiers résultats des enquêtes.

- Expositions

De plus, une ou des expositions seront organisées afin de faire connaître l'opération d'inventaire et le patrimoine de la vallée. Elles pourront avoir lieu à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

5. Durée de l'opération

La nature du relief et des voies de communication, ainsi qu'une végétation devenue envahissante dans certaines zones sont à prendre en compte dans le calendrier du programme.

Les trois chercheurs travailleront à temps plein sur l'opération.

L'ensemble de l'opération durera six années. La programmation des enquêtes devra être établie annuellement en début d'exercice.

- Les quatre premières années seront consacrées à l'étude des communes situées en amont de Saint-Cirq soit 32 communes (Condat, La Cassagne, Aubas, Le Lardin-Saint-Lazare, Beauregard-de-Terrasson, Coly, Saint-Amand-de-Coly, Montignac, Les Farges, Saint-Geniès, Fanlac, La Bachellerie, Auriac-du-Périgord, Archignac, Sergeac, Plazac, Saint-Léon-sur-Vézère, Tamniès, La Chapelle-Aubareil, Valojoux, Thonac, Marcillac, Saint-Cirq, Tursac, Les Eyzies-de-Tayac, Fleurac, Peyzac, Mauzens-et-Miremont, Marquay, Meyrals, Manaurie, Journiac).

- La cinquième année seront étudiées les communes se trouvant en aval de Saint-Cirq soit 7 communes (Le Bugue, Audrix, Saint-Chamassy, Limeuil, Campagne, Savignac-de-Miremont, Saint-Cyprien).

- La dernière année sera dédiée à la publication d'un ouvrage de synthèse.